

Les universités ne doivent pas être le terrain de jeux de manoeuvres politiciennes

Les conseiller-es régionaux écologistes d'Auvergne-Rhône-Alpes, adressent leur soutien à la présidence de l'université Lyon II prise pour cible par l'exécutif régional après la perturbation d'un cours.

La demande d'une mission d'inspection indépendante par la Région est une attaque politicienne, fondée non sur des faits mais sur une lecture idéologique des réalités universitaires. L'université est un espace de savoir, de recherche, de débat mais aussi d'émancipation intellectuelle. Elle doit rester libre de pressions extérieures qu'elles soient politiques ou médiatiques.

Nous tenons à rappeler des principes fondamentaux : les universités françaises sont des institutions autonomes, dotées de procédures internes permettant d'encadrer, réguler et, le cas échéant, sanctionner les comportements qui contreviennent à leurs règles. Il est donc inacceptable qu'un élu régional ou toute autre autorité extérieure prétende interférer dans le fonctionnement interne d'un établissement universitaire. La demande de la Région d'ouvrir une commission d'enquête sur des faits relevant de l'organisation interne de l'université manifeste une ingérence politique inadmissible.

Nous regrettons l'indignation à géométrie variable dont fait preuve l'exécutif régional vis-à-vis du monde de l'enseignement. Lui qui est si prompt à dénoncer de prétendues "dérives islamo gauchistes" dans l'enseignement supérieur, envers l'université Lyon II dernièrement mais aussi Sciences Po Grenoble en 2021, il était en revanche étonnamment silencieux quand, en mars 2024, le campus de Chambéry était recouvert d'affiches et de tags à la gloire du maréchal Pétain.

Les universités et l'enseignement dans son ensemble ne doivent pas faire l'objet d'instrumentalisations de la part d'un personnel politique qui reprend à son compte, dans un but électoraliste, les obsessions malsaines de l'extrême droite.

Nous réaffirmons notre pleine confiance en la présidence de l'université Lyon II pour traiter cette affaire avec discernement, dans le respect des procédures en vigueur et des valeurs de l'enseignement supérieur.